

Le Tambour

de Livilliers

SOMMAIRE

- Éditorial P.2
- La vie du village P.3
- L'ASEL P.14
- Le coin des enfants P.20
- Comptes rendus des Con-
seils Municipaux P.22
- Solutions des jeux P.26
- Qualité de l'eau P.27
- La page du Foyer Rural de
Livilliers P.28

Juin 2015

N° 110



ÉDITORIAL

Voilà déjà une année d'écoulée depuis le début de notre mandature. Nous avons pris nos marques et pris à bras le corps les gros chantiers qui nous attendaient.

Que devient notre église ? Voilà la question que vous vous posez tous !! Même pour notre petite commune les méandres de l'administration n'ont rien d'imaginaire !

Depuis le mois de mai 2014 nous avons ré-ouvert le dossier de restauration de notre église. Au mois de mai 2015 nous venons de recevoir un avis favorable pour engager les travaux (rapport détaillé dans les pages suivantes). Pouvons-nous espérer leur achèvement avant le printemps 2020 ? Nous le souhaitons sincèrement et nous y employons toute notre énergie.

Nous poursuivons également l'élaboration de notre PLU. Le choix du bureau d'étude a été arrêté en partenariat avec la commune d'Hérouville. Nous vous rappelons qu'un registre est ouvert en mairie afin de recueillir vos suggestions, vos idées et vos remarques.

Malgré les baisses des dotations et des subventions le conseil municipal a décidé encore cette année de ne pas augmenter les taxes communales et sachez que nous sommes déterminés, malgré tout, à mener à bien nos projets.

Malheureusement il n'en a pas été de même pour notre Communauté de Communes qui doit absorber de plus en plus de compétences. Dans le budget prévisionnel 2015 il a fallu inclure le financement des nouvelles actions qu'elle nous a proposé et qui ont été soumises au vote du conseil communautaire et acceptées (transport des enfants vers les centres de loisirs le mercredi midi, fibre optique, droit des sols, vidéo-protection, crèche et centre de loisirs pour les 3-6ans). De ce fait une augmentation des impôts communautaires a dû être appliquée (taxe habitation 7.36%, foncier bâti 1.00%, foncier non bâti 2.40%) pour faire face au désengagement de l'état.

Pour terminer sur une note plus légère je tiens à vous faire part d'un projet qui me tient particulièrement à cœur c'est le fleurissement de notre village pour lequel votre participation est indispensable. La finalité de cette opération est autant de fleurir les rues et les jardins de notre commune que de créer des liens nouveaux entre voisins. Nous pouvons être accompagnés dans cette démarche par le CAUE et le PNR. Une réunion d'information est programmée pour la deuxième quinzaine de juin. J'espère vous y voir nombreux.

Nous nous évertuons à accomplir du mieux possible les tâches que vous avez bien voulu nous confier et ce n'est pas toujours facile.

Les vacances d'été approchent et nous espérons qu'elles seront pour vous bonnes et reposantes.

Le Maire

Marion Walter

*je tiens à vous
faire part d'un
projet qui me tient
particulièrement à
cœur...*



ÉTAT CIVIL

Naissances :

- ◇ Léo, Luc, Didier BROUCKE, né le 19 janvier 2015 à Pontoise;
- ◇ Emile, Jean DAVIGNON VERGES, né le 10 février 2015 à Pontoise.

URBANISME

Permis de construire :

- ◇ SCI BMF 95
37, bis rue de Paris
Création de logements
(Accordé le 20 octobre 2014)
- ◇ Chabrier / Kirthova
31, Rue de la Chaise
Construction
(Accordé le 28 avril 2015)

Nous vous rappelons que la Mairie est ouverte
les Mardi et Vendredi
de 09h00 à 11h30
pour le secrétariat.

Permanence tous les 1er samedi du mois de
09h00 à 11h00.

Tel : 01.34.42.72.04

Fax : 01.34.66.99.43

E-mail : mairie-de-livilliers@wanadoo.fr

RECENSEMENT À 16 ANS

Vous venez d'avoir 16 ans ? Présentez vous à la mairie munis du livret de famille et d'une pièce d'identité afin de vous faire recenser et faire votre journée d'appel.

Cette démarche est nécessaire pour l'inscription aux examens, aux concours publics ou le permis de conduire.

ZÉRO PHYTO

C'est un fait, le niveau des subventions aux localités baisse d'année en année.

De ce fait, les petites communes comme la nôtre, souffrent de ces réductions car ces subsides sont souvent la condition sine-quantone pour engager certains travaux.

C'est un fait, la préservation de l'environnement est une préoccupation de plus en plus présente dans notre société.

De ce fait, des compléments de subventions sont maintenant proposés aux communes qui s'engagent dans une démarche de non utilisation de produits phytosanitaires.

Aussi votre commune a-t-elle décidé de s'engager dans cette démarche « Zéro phyto » pour l'ensemble des espaces dont elle a la charge.

L'idée est tout d'abord de protéger la terre que nous laisserons à nos enfants, mais aussi, il ne faut pas s'en cacher, afin de conserver un niveau de subvention qui nous permettra de continuer à investir dans de futurs projets dans le village.

Nous comptons sur l'implication des habitants dans cette nouvelle démarche.

LE MUR DU CIMETIÈRE

Lors d'une intervention d'entretien dans le cimetière, le mur de clôture a été touché par le tracteur et s'est en partie écroulé.

Les travaux doivent commencer début mai et il est à noter que grâce à la décision « zéro phyto » prise (voir article ci-dessus), la subvention du Parc Naturel du Vexin Français va passer de 50% à 70% des dépenses à engager.



REPAS DES ANCIENS

Le 03 avril, nos anciens étaient invités au traditionnel repas qui s'est tenu dans les nouveaux locaux de l'INHAC à St Gratien. Le repas et le service ont été appréciés de tous et l'ambiance était très cordiale.



DÉJECTIONS CANNINES

Une fois encore, nous devons déplorer la présence de nombreuses déjections canines autour de l'église, sur l'aire de jeux réservée aux enfants et sur le stade.

Nous rappelons aux propriétaires de chiens que ces espaces sont régulièrement utilisés par les villageois et que l'espace ne manque pas autour du village pour que nos animaux de compagnie puissent, tout à leur aise, déposer leur cadeau sans impact pour nos concitoyens.

En outre, vous pouvez vous munir de sacs lors de ces promenades.

Nous comptons sur vous pour faire preuve de civisme.



NUISANCES SONORES

Au printemps c'est la reprise des travaux de rénovation et de jardinage.

Certain de ces travaux peuvent être bruyants.

Nous vous rappelons que l'arrêté préfectoral N° 2013/MCP/06 daté du 12 juillet 2013 stipule dans son article 13 que :

Les activités de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisées par des particuliers à l'aide d'outils [...] susceptibles de causer une gêne sonore pour le voisinage [...] ne peuvent être effectués que :

- Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30;
- Le samedi de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00;
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Les travaux réalisés par des professionnels relèvent des prescriptions de l'article 6 qui définit les heures d'interruption des travaux comme suit :

- Du lundi au vendredi avant 07h00 et après 20h00;
- Le samedi avant 08h00 et après 19h00;
- Les dimanches et jours fériés.

Pour la bonne entente, merci de respecter ces règles de vie en communauté.



OPHRYS ABEILLE

En juin 2014, nous étions averti par le chargé de mission faune - flore du Parc Naturel du Vexin Français de la présence d'une douzaine de pieds d'Ophrys Abeille sur le talus de la RD 79 en direction de Génicourt, à hauteur du dos d'âne.

L'Ophrys Abeille est une plante de la famille des orchidées. C'est une vivace qui est généralement pollinisée par des abeilles grâce à l'odeur d'abeille femelle qu'elle émet, mais aussi du fait de l'aspect de son labelle (pétale supérieur de la corole des orchidées) qui ressemble à s'y méprendre à l'insecte dont elle porte le nom et qui attire le mâle.

Si la fécondation croisée n'a pas lieu, l'ophrys abeille a recours à l'autofécondation.

En France, la floraison peut avoir lieu sur une période s'étalant d'avril à juillet en fonction de la sous espèce.

Si cette espèce peut être localement commune dans le Vexin, elle est très rare sur les plateaux cultivés.

Espérant avoir identifié les pieds et dans le but de favoriser leur floraison, l'équipe municipale a repéré ceux-ci afin de les protéger de tout fauchage accidentel.

Souhaitons que cette attention leur soit favorable.



REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL

- ◇ Le 13 juin 2015 aura lieu la kermesse des écoles à Génicourt.
- ◇ La sortie de fin d'année pour l'ensemble du RPI se fera en baie de Somme.
- ◇ Un pique nique est organisé à Hérouville le 30 juin. L'aller - retour se fera à vélo.
- ◇ Effectifs prévisionnels rentrée 2015 :
 - ◇ Hérouville : Petite Section : 16, Moyenne Section : 18, Grande Section : 18
- ◇ 52 élèves répartis sur deux classes.
 - ◇ Livilliers : CP : 15, CE1 : 18
- ◇ 33 élèves répartis sur deux classes.
 - ◇ Génicourt : CE2 : 25, CMI : 23, CM2 : 18
- ◇ 66 élèves répartis sur deux classes.

Une nouvelle répartition des effectifs (avec classes doubles niveaux) est à l'étude par l'Inspection Académique.

RAMASSAGE DES DÉCHETS

Les prochains ramassages d'Objets Encombrants auront lieu les :

Mardi 30 juin

Mardi 17 novembre



Nous vous rappelons que les déchets verts doivent être déposés en déchetterie et non sur les trottoirs le jours du ramassage des ordures ménagères.

A titre de rappel, les chemins environnants ne sont pas non plus destinés a recevoir ces déchets.

STATIONNEMENT

Nous vous rappelons que le stationnement à l'intérieur de Livilliers est unilatéral alterné (côté impair du 1er au 15 et côté pair à partir du 16 du mois).

Le non respect de cette règle du code de la route est passible d'une amende forfaitaire.

Dans certaines rues, le non respect de cette règle apporte des désagréments, en particulier pour la circulation des cars ou des engins agricoles.

Nous comptons sur vous pour privilégier le stationnement à l'intérieur de vos propriétés ou sur le parking de la mairie.



TRAVERSÉE DE LA COMMUNE PAR DES CAMIONS DE VÉGÉTAUX

Nous vous avons parlé d'un comptage pour contrôler le nombre de camions qui traverse le village à destination de « Vert Compost ». Ce comptage a eu lieu courant avril et nous sommes dans l'attente du compte rendu de cette opération.

LE PAN LOCAL D'URBANISATION

L'élaboration de notre PLU se poursuit.

Nous en sommes au stade du choix du bureau d'études après l'ouverture des plis suite à l'appel d'offre, qui a eu lieu le 23 avril à Hérouville.

L'étude des trois dossiers reçus se fera en collaboration avec la Direction des Départementales des Territoires et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Val d'Oise.

DESSERTE DU VILLAGE PAR LES BUS - PÉTITION

Une pétition concernant les horaires de bus et demandant un retour aux anciens passages est à votre disposition en mairie.

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site Internet est en cours d'élaboration.

Nous sommes accompagnés dans cette démarche par l'Union des Maires de Pontoise.

Le coût de la mise en place s'élève à 700€ la première année et 300€ pour la maintenance sur les trois années suivantes.

Nous vous communiquerons bientôt la démarche à suivre pour nous fournir des photos que nous pourrions mettre sur ce site.

PARC NATUREL RÉGIONAL

Permanence Info-Energie

Soutenus par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie, les espaces info-énergie sont là pour répondre aux questions des particuliers sur les économies d'énergie, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

Une permanence info-énergie est mise en place par le PNR du Vexin au cours de laquelle des conseillers informent gratuitement le public.

Pour connaître la démarche à suivre ainsi que les dates de permanence, rendez-vous sur le site du PNR, rubrique « Aménagement et énergie - Plan climat énergie territorial - Permanence info - énergie ».



LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DU SAUSSERON

Compte Rendu réunion du conseil du 15 janvier 2015

(extraits) :

- ◇ Enfance : vote des subventions aux accueils de loisir pour l'année 2015. Bilan des travaux en cours (Centre de loisir de Nesle la Vallée et multi accueil d'Ennery).
- ◇ Centre d'activités Portes du Vexin : Des discussions sont en cours avec la SEMAVO (organisme de gestion du développement de cette zone d'activité) pour le renouvellement du contrat qui prend fin en juin 2015.



Compte Rendu réunion du conseil du 17 mars 2015

(extraits) :

- ◇ Vote du compte administratif 2014, du compte de gestion 2014, affectation du résultat 2014
- ◇ Orientation budgétaire : Augmentation des impôts afin de financer et mettre en œuvre les nouveaux projets.
- ◇ Taxes sur les ordures ménagères : Vote du taux unique de 6.43%
- ◇ Vote du budget primitif 2015
- ◇ Attribution de subventions : Connaitre et Protéger la Nature de la Vallée du Sausseron et Sauvegarde de la Vallée du Sausseron
- ◇ Centre d'activités Portes du Vexin : Décision de parcellement de terrains restants inoccupés pour l'installation de petites entreprises. Lancement d'une étude pour l'implantation d'un télé centre, d'un espace partagé de travail, ...

TRAVAUX DU SIARP

Courant mai le syndicat d' assainissement (SIARP) a effectué des interventions sur la commune de Livilliers.

Si vous avez subi des désagréments (mauvaises odeurs, retours par les siphons des toilettes...) nous vous demandons de bien vouloir vous manifester en Mairie ou nous adresser un courrier (ou mail).

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Depuis octobre 2013, suite à l'ouverture du site internet des Archives Départementales, les services de l'état n'assurent plus les recherches de généalogie qui lui sont adressées.

Il faut désormais consulter le site pour effectuer par soi-même les recherches à l'adresse suivante :

<http://archives.valdoise.fr/archive/recherche/etatcivil/n:42>

Toute réutilisation de ces informations est soumise à indication des sources utilisées. Le formulaire à utiliser est disponible à l'adresse suivante :

<http://archives.valdoise.fr/n/modalites-de-reutilisation/n:51>



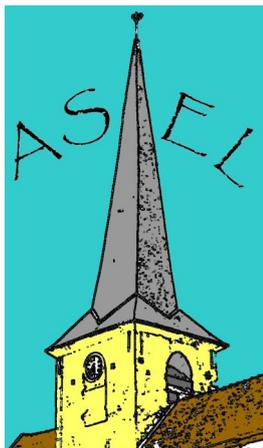
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DU SAUSSERON

Compte Rendu réunion du conseil du 17 mars 2015 (suite) :

- ◇ Vidéo protection : Vote du lancement du projet de vidéo protection des voiries à l'entrée des villages pour un cout total estimé à 800 000 € (dont 160 000 € a la charge de la Communauté de Communes)
- ◇ Fibre optique : Adhésion de la Communauté de Communes au syndicat en charge de la gestion du dossier. Chaque commune est invitée à faire un point sur les éléments dont elle dispose sur ses réseaux (en particulier les gaines déjà existantes).

Compte rendu réunion du conseil du 21 avril 2015 (extraits) :

- ◇ Enfance : La maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des opérations relatives à la gestion de la crèche d'Auvers-sur-Oise est confié à la Communauté de Communes de la Vallée du Sausseron
- ◇ Vidéo Protection : Derniers couts estimés (suite à la future intégration de trois nouvelles communes dans la Communauté de Communes) :
 - 1 000 000 € pour la mise en place
 - 30 000 € / an pour l'entretien



10, rue de la Chaise
95300 Livilliers
Tel : 01 34 42 72 04
Fax : 01 34 66 9943
Mail : « Asel95300@orange.fr »

LETTRE DE L'ASEL n°1

LE MOT DU PRESIDENT

Chers adhérents, actuels et futurs

Non, l'ASEL ne s'est pas endormie depuis la fin de l'année dernière, plus précisément depuis la première Assemblée Générale de notre Association qui a eu lieu le 2 décembre 2014 à l'espace couvert de Livilliers.

Elle a rencontré un vif succès puisque 52 personnes étaient présentes.

De surcroît 16 personnes ont répondu qu'elles regrettaient de ne pouvoir venir mais qu'elles adhèreraient à l'Association.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir des élus, notamment Messieurs Marc Giroud, Jean-Pierre Béquet, Dominique Gernay, outre, évidemment Madame Marion Walter, maire et la quasi-totalité du Conseil Municipal de Livilliers.

Cela démontre le réel engouement de tous pour la sauvegarde de notre église Saint Fiacre et j'en suis heureux.

Depuis lors la Commune ne cesse de travailler sur le projet et nous y sommes étroitement associés, notamment en étant conviés aux réunions.

Sachez que nous vous tiendrons régulièrement informés, ce que nous faisons, pour la première fois, par cette lettre qui fait le point, et que dès que la convention tripartite Commune-Fondation du Patrimoine – Association sera établie, nous reviendrons vers vous pour vous prévenir de la date de cérémonie de signature à laquelle tous les adhérents de l'Association seront conviés.

Je tiens enfin à remercier chacun d'entre vous, qu'il soit de Livilliers ou d'ailleurs, de son engagement pour notre église.

ASSEMBLEE GENERALE DU 2 DECEMBRE 2014

Le Président, après les remerciements d'usage, a débuté son intervention par un rappel de l'origine de l'Association.

L'idée en est venue dès l'apparition des désordres affectant l'édifice et il a commencé par prendre contact avec l'ancien président de l'Association pour la restauration de l'église de Hérouville, à l'époque le colonel Grenier (qui dirigeait le service départemental d'incendie et de secours du Val d'Oise) qui lui a fait part de son expérience, source d'informations précieuses notamment sur les possibilités de financement des travaux grâce aux dons récoltés par la Fondation du Patrimoine,.

Il a confirmé la constitution du bureau de l'ASEL :

Vice-présidents : Monique Vanmoerkerke, Jean-Marie Pier-
rat (Hérouville)

Secrétaire : Jean Abondance - secrétaire adjoint : Pierre Mo-
rin

Trésorier : Jacques Tournaire - trésorier adjoint : Brigitte
Duchêne

Sont ensuite intervenus :

- Madame Marion Walter, maire, qui a rappelé qu'elle avait du prendre un arrêté de péril , ce qui permettait, non seulement d'assurer la sécurité de l'église mais aussi d'attirer l'attention des financeurs et en premier lieu de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) sur l'urgence à effectuer les travaux.

ASSEMBLEE GENERALE DU 2 DECEMBRE 2014 (SUITE)

- Madame Claire Guiorgadzé, architecte du patrimoine qui a présenté un diaporama des photos de l'église en expliquant les deux hypothèses de travaux envisagés, précisant que l'ensemble de la toiture et de la charpente devait être repris, ainsi que le financement à prévoir.
- Monsieur Maricourt, délégué de la Fondation du Patrimoine pour le Val d'Oise, qui a expliqué le processus de souscription des dons et la déductibilité fiscale.

La soirée s'est terminée par un verre de l'amitié, offert par la Mairie.

REUNION DU 10 FEVRIER 2015

Etaient présents des représentants de la Commune de Livilliers, de l'ASEL, de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), du Conseil Général, également Mme Guiorgadzé, Architecte du Patrimoine, Maître d'œuvre des travaux, M. Bellon, Architecte des Bâtiments de France et le Père Machenaud, Curé de la Paroisse

L'objet de la réunion était la visite de l'église Saint Fiacre, principalement par M. Cerclet, conservateur régional des monuments historiques, représentant la DRAC seule habilitée à délivrer les autorisations de travaux.

REUNION DU 10 FEVRIER 2015 (SUITE)

Après la visite il a, avec M. Pallot, inspecteur général du Patrimoine et architecte en chef des monuments historiques, effectué en Mairie la synthèse des constatations et confirmé que l'église constitue un édifice majeur, particulièrement digne d'intérêt.

Pour lui, il est évident qu'il y a, structurellement parlant, "quelque chose à faire pour ce bâtiment".

Reste à savoir quels sont les travaux qui peuvent être autorisés et ce point majeur n'est pas sans poser des difficultés.

Madame Guiorgadzé, Architecte du Patrimoine, Maître d'œuvre des travaux, préconise, dans son diagnostic, de faire ressortir les oculi, en langage courant, les roses qui peuvent être avec ou sans vitrail. Mais si la visite a permis de révéler qu'étant donné qu'il y a des oculi en pierre de taille, ce qui laisse supposer que l'édifice a été conçu initialement pour avoir des oculi à l'air libre, néanmoins, ce projet semble n'avoir jamais été mené à terme.

Le problème est de savoir si ces oculi ont été bouchés en cours de construction pour des raisons de stabilité ou ont été bouchés ultérieurement, c'est à dire entre le 13^{ème} siècle, date de la construction et le 16^{ème} siècle, date de l'exécution de travaux importants.

Il est donc prévu un sondage afin de vérifier s'il existe des vestiges de vitraux..

REUNION DU 10 FEVRIER 2015 (SUITE)

Elle préconise aussi de modifier la toiture pour que celle-ci ait une pente moins forte afin de dégager les oculus, mais les représentants de la DRAC estiment que la preuve qu'une toiture différente, plus basse, ait existé, n'est pas rapportée et sont plutôt partisans de maintenir la pente de la toiture telle qu'elle est aujourd'hui.

Des études complémentaires (dendrochronologie -étude du bois, sondage à faire effectuer par un maçon, analyse des tirants métalliques, recherche des sources en archives) sont à envisager. La Commune espérait pouvoir obtenir que les dépenses soient prises en charge par la DRAC au titre des crédits d'entretien de l'édifice.

REUNION DU 4 MAI 2015

Il est procédé à un échange de vues entre Mme Guiorgadzé, Architecte du Patrimoine, maître d'œuvre et la Municipalité de Livilliers suite à la réception d'une lettre de M. Cerclet au nom la DRAC du 13 avril 2015 qui annonçait une mauvaise nouvelle à savoir que l'Etat ne verserait qu'une aide de 40% de la dépense des sondages et études complémentaires préconisées lors de la réunion du 10 février ce qui impliquerait une prise en charge par la Commune de plus de 9000 € H.T. Son budget ne lui permet pas d'envisager une telle dépense.

Il a donc été convenu de différer la demande de subventions relative aux sondages complémentaires.

Il est urgent de solliciter l'autorisation de commencer les travaux car à défaut de déposer le dossier de demande de subventions avant la fin juin 2015, rien ne pourrait être entrepris avant 2017.

REUNION DU 4 MAI 2015 (SUITE)

De la sorte, c'est le premier parti architectural, c'est-à-dire une restauration en l'état actuel (16^e siècle) qu'il sera demandé au Conseil Municipal d'adopter.

Les sondages pourraient être effectués à l'occasion du démarrage des travaux, ce qui en réduirait notablement le coût par suite de la présence des échafaudages.

Le planning des opérations de maîtrise d'œuvre est le suivant :

1. présentation à la Municipalité de l'avant-projet sommaire par Mme Guiorgadzé et recueil des observations prévu pour le 4 juin 2015;
2. présentation à la Municipalité de l'avant-projet définitif par Mme Guiorgadzé et recueil des observations prévu pour le 11 juin 2015;
3. délibération du Conseil Municipal sur son adoption.

Le dossier qui sera envoyé à la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) par la Commune de Livilliers comportera :

- L'avant-projet définitif ;
- La demande d'autorisation de travaux :
 - ◊ Pour la consolidation des voûtes de la nef ;
 - ◊ Pour la réfection de la couverture ;
 - ◊ Pour la réfection des charpentes
- La demande de subventions.



C'est avec impatience que nous attendons qu'il y soit donné suite.

CHARADES

Mon premier sert à faire des châteaux de sable.

Mon second est une montagne.

Mon tout est un délicieux poisson

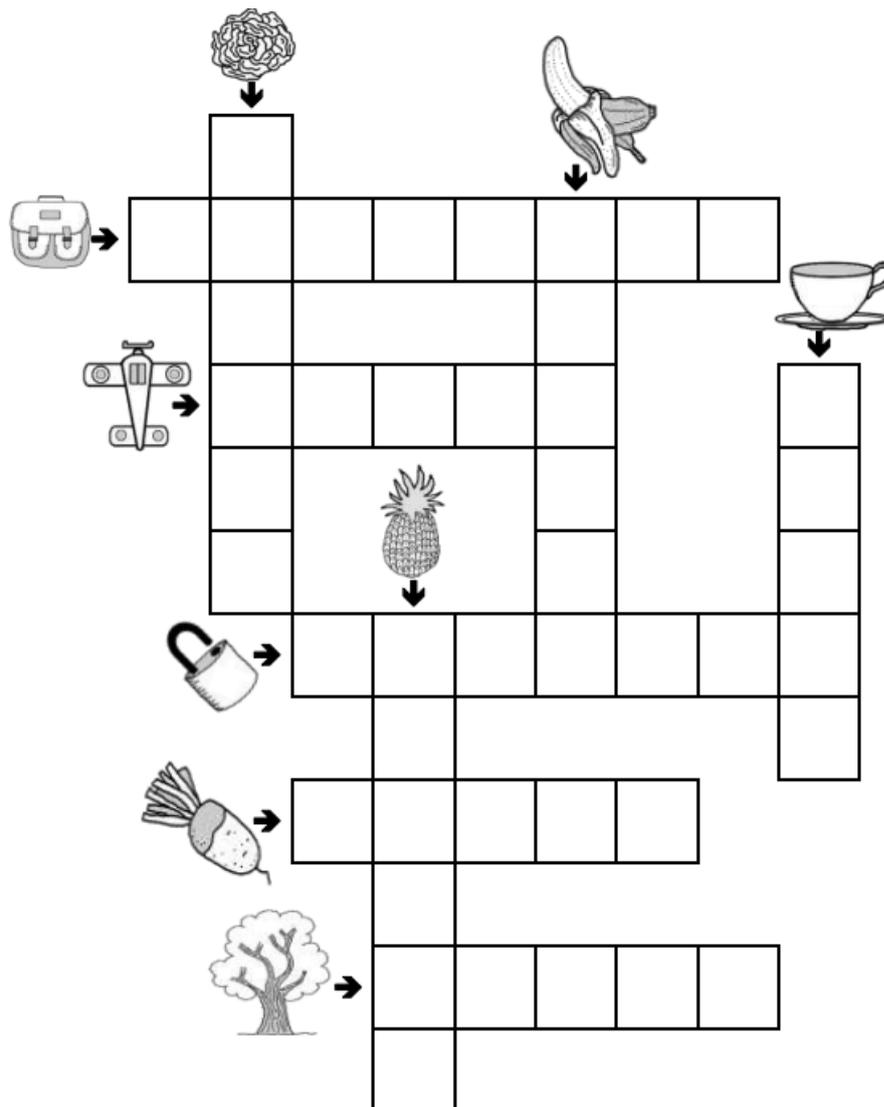


Mon premier est un insecte qui vit dans les cheveux .

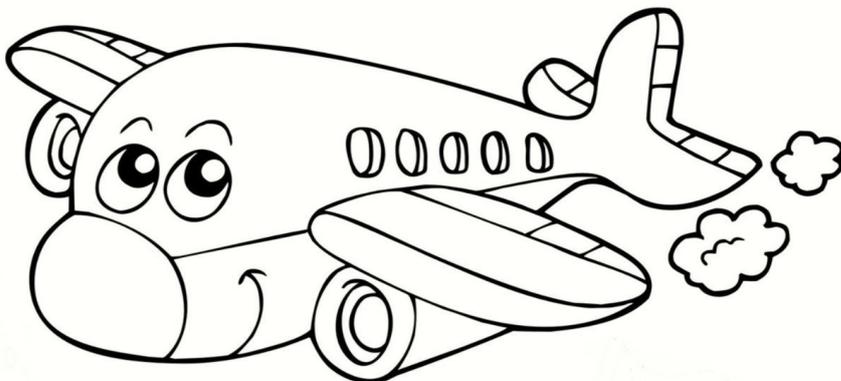
Mon deuxième est le contraire de laide .

On passe toujours avec un camion pour vider **mon tout**

MOTS FLÊCHÉS



COLORIAGES



DEVINETTES

1. J'ai un chapeau mais pas de tête. J'ai un pied mais pas de jambe. Je n'ai pas de ventre ni de bras.

Qui suis je ?

2. Je suis dans le mot "tant" et au fond du jardin. Je commence la nuit et je fini le matin. J'apparais deux fois dans l'année.

Qui suis-je ?

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2014

Projet de Réforme territoriale :

Monsieur le Préfet de la région Ile de France, demande aux communes actuellement adhérentes à la communauté de commune de la Vallée du Sausseron leur avis quant à l'intégration des communes d'Auvers sur Oise, Butry et Valmondois dans celle-ci afin d'atteindre une population de 20 000 habitants.

Le conseil émet un avis défavorable.

Droit du maire d'ester en justice :

Le conseil municipal confirme les plaintes déposées par les précédents maires dans l'affaire Capello/Bogliioni et mandate le maire aux fin de se constituer partie civile dans la procédure d'appel.



Financement de la formation des élus:

Madame le maire rappelle le droit à la formation des élus et la nécessité de prendre une délibération quant a ce droit pour l'année 2015.

Mur du cimetière :

Le sinistre concernant l'effondrement d'une partie du mur d'enceinte du cimetière n'est pas pris en charge par notre assurance.

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2014

Eglise :

L'Association pour la Sauvegarde de l'Eglise de Livilliers (ASEL) a été créée et le dossier a été enregistré en préfecture.

Une réunion de présentation du projet est planifiée (mardi 02 décembre 2014) en présence de l'architecte du patrimoine en charge des travaux ainsi que du délégué départemental adjoint de la fondation du patrimoine.

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2015

Formation des élus :

Les orientations données à la formation des élus :

- Les fondamentaux de l'action publique locale ;
- Les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions,
- Les formations favorisant l'efficacité personnelle



Fond de péréquation :

Le budget 2014 a du être amputé de 7 723€ dans le cadre du FPIC (Fonds de Péréquation des recettes fiscales Communales et Intercommunales).

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2015 (SUITE)

Plan Local d'Urbanisme :

Création de la commission d'urbanisme en charge du dossier du Plan Local d'Urbanisme.

Composition de la commission : Mmes Farge, Coisnon, Carton. MM. Abondance, Morin F, Morin P, Tessier.

Décision de prescrire la révision du POS valant élaboration du PLU sur l'ensemble du territoire.

Décision de collaborer avec la commune d'Hérouville.

Eglise :

Démarche suspendues à la demande de la DRAC pour compléments d'informations sur la nécessité d'engager l'ensemble des travaux.

Cimetière :

Monsieur GAUTIER (Responsable du Pôle Aménagement du PNR) confirme qu'une subvention de 50% peut nous être attribuée, majorée de 20% supplémentaire si la commune adhère à la convention zéro phyto.

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2015

Eglise :

Le 10 février 2015 nous avons eu la visite de la DRAC, de l'Inspecteur des Monuments Historiques, de l'Inspecteur général des Monuments Historiques, du Conservateur des Monuments Historiques, de l'Architecte des Bâtiments de France, du Maître d'œuvre missionné par la commune et d'un représentant du conseil général.

A l'issue de la visite de l'édifice, des sondages complémentaires sont demandés afin d'aider au choix de l'option de restauration.
Montant de prévisionnel 19051,54€ TTC.

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2015 (SUITE)

PLU :

Plusieurs réunions ont eu lieu à HEROUVILLE avec le Parc Naturel Régional, Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement et la Direction Départementale des Territoires.

Ont été signés avec la commune d'Hérouville :

- La convention de groupement de commandes ;
- Le dossier de consultation ;
- Le cahier des clauses particulières ;
- Les appels d'offres ont été lancés 17 mars 2015
- La date limite de réception des plis est fixée au 17 avril 2015.

La commission d'appel d'offres aura lieu le jeudi 23 avril 2015



Cimetière :

- Vote de l'engagement zéro photo
- Sollicitation du PNR pour une subvention de 70% des sommes à engager

Adhésion de la Commune de Haute Isle au SMGFAVO :

Le conseil accepte l'adhésion de la commune de HAUTE ISLE au Syndicat mixte de gestion de la fourrière du Val d'Oise.



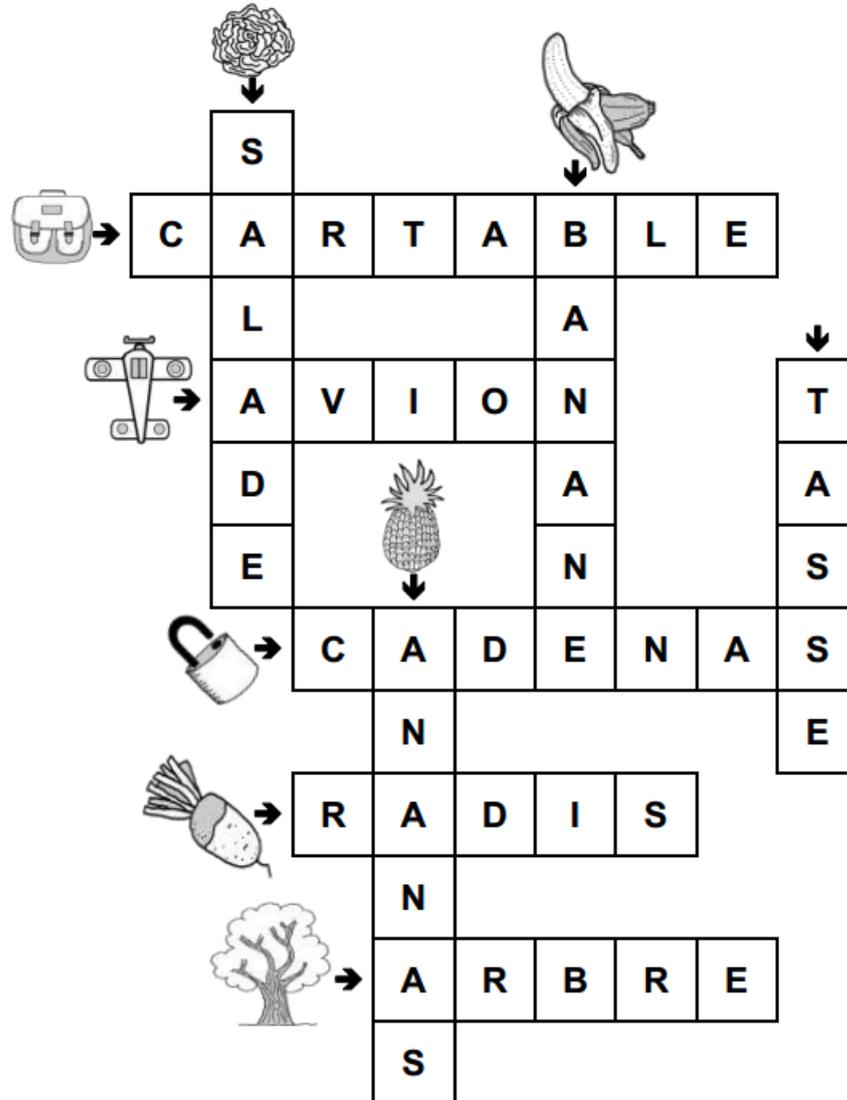
CHARADES

Sceau - Mont (Saumon)

Poux - Belle (Poubelle)

MOTS FLÊCHÉS

ARBRE - SALADE - TASSE - CARTABLE - ANANAS - AVION - RADIS - BANANE - CADENAS



DEVINETTES

1. Un champignon.
2. La lettre « N »



Cergy le 27 février 2015

AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE
Délégation Territoriale du Val-d'Oise

Service Contrôle et sécurité sanitaires des milieux
CS 20312 - 2 av. de la Palette 95011 CERGY-PONTOISE
Affaire suivie par : F. GOCZKOWSKI (01 34 41 14 90)
Prélèvement N° : 00101434
Prélevé le : vendredi 20 février 2015 à 09h20
par : SARAH LEBEGUE
Motif de visite : CS
Type visite : D1

**CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES
A LA CONSOMMATION HUMAINE**

Unité de gestion 0060 SIAEP ENNERY-LIVILLIERS-HEROUVILLE
Installation UDI 000416 LIVILLIERS-HEROUVILLE
Point de surveillance P 0000000506 LIVILLIERS 10 RUE DE LA CHAISE
Lieu : MAIRIE
Localisation exacte RDC TISANERIE
COMMUNE LIVILLIERS

MADAME LE MAIRE
MAIRIE DE LIVILLIERS
HOTEL DE VILLE
10 rue de la Chaise
95300 LIVILLIERS

Mesures de terrain	Résultats		Limites de qualité		Références de qualité	
			Inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Couleur (qualitatif)	0	qualit.				
Odeur (qualitatif)	0	qualit.				
Saveur (qualitatif)	0	qualit.				
Température de l'eau	9,8	°C				25,00
pH	7,2	unité pH			6,50	9,00
Chlore libre	0,56	mg/LCl ₂				
Chlore total	0,61	mg/LCl ₂				

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES DE L'EAU, CERGY 9501

Type de l'analyse : D1H7

Code SISE de l'analyse : 00103972

Référence laboratoire : H.2015.614-1

CARACTÉRISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Turbidité néphélométrique NFU	<0,3	NFU				2,00
FER ET MANGANESE						
Fer total	8	µg/l				200,00
MINERALISATION						
Conductivité à 25°C	777	µS/cm			200,00	1100,00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES						
Ammonium (en NH ₄)	<0,01	mg/L				0,10
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES						
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	0	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	0	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	0	n/100mL				0
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	0	n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	0	n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	0	n/100mL		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00101434)

au d'alimentation conforme aux exigences de qualité en
gueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour la déléguée territoriale du Val-d'Oise
de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France,
l'ingénieur d'études sanitaires

Helen LE GUEN

INFORMATION DU PUBLIC : les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés en mairie dans les deux jours après réception (art. D.1321-104 du C.S.P.)



FOYER RURAL DE LIVILLIERS



RDV 2015



20 juin
Saint Jean



Date à définir
Loto



Date à définir
Assemblée générale



4 octobre
Brocante

Le foyer rural de Livilliers, association loi 1901, créé en 1979 a pour but de favoriser des moments de convivialité et de permettre aux Livillois de se rencontrer et de mieux se connaître autour de repas et de manifestations diverses.

L'équipe est toujours à la recherche de bénévoles pour renouveler les membres du bureau.

Toutes les candidatures sont les bienvenues pour apporter des idées neuves et pouvoir nous aider à continuer d'organiser certaines manifestations comme la brocante que nous souhaitons maintenir à condition d'avoir suffisamment de « bras ».

A bon entendeur, Salut...

... et rendez vous très bientôt au feu de la St Jean !

ADRESSE :

*10 rue de la chaise
95300 Livilliers*

Mail : foyer-rural-livilliers@orange.fr